

Il n'est pas dans la tradition du SNTA-FO de répondre aux provocations de la cgt gérant quelles qu'elles soient.

*Le SNTA-FO veut éviter de rentrer dans des pratiques syndicales ou les syndicats sont plus occupés à s'entre déchirer qu'à faire face aux problèmes et à défendre l'intérêt des Gérants Mandataires Non Salariés qu'ils représentent.*

*Toutefois lorsque les propos deviennent mensongers et orduriers comme le sont les dernières allégations de la cgt gérant, un droit de réponse s'en trouve légitime.*

*La cgt gérant semble comme à son habitude faire primer ses intérêts électoraux sur l'intérêt des Gérants Mandataires Non Salariés. Cette organisation n'arrive plus à se tenir et s'attaque aux autres Organisations Syndicales.*

*Le SNTA-FO est dans l'action et non dans la récupération. A cet effet, vous trouverez ci après les améliorations que nous avons obtenu en réunion paritaire.*

### **ACCORD COLLECTIF : EVOLUTION**

*Lors de la réunion paritaire annuelle du 5 fevrier dernier nous avons obtenu:*

*L'augmentation des minima garantis :*

*-gérance 1ère catégorie : 1675€ brut / mois*

*-gérance 2ème catégorie : 2436€ brut / mois*

*Article 13A & 20 :*

*...le reclassement dans d'autres succursales en PRIVILEGIANT CELLES AYANT UN CHIFFRE D'AFFAIRES AU MOINS EQUIVALENT.....*

*Article 16 :*

*On rajoute une tranche pour les Gérants Mandataires Non Salariés de +25ans de présence l'indemnité est de 7/10 par année de présence pour la tranche de plus de 25ans*

*Article 34 : Congés payés*

*1 jour après 10 ans*

*4 jours après 20 ans.....*

*Pour toutes ces raisons, **notre voix est plus écoutée, plus représentative de tous les Gérants.** Sachez que mes équipes et moi-même continuerons envers et contre tout à être sans relâche à votre écoute et à vos cotés. C'est **la garantie que vous offre le choix FO.***

**NOUS SOMMES LA SEULE FORCE D'OPPOSITION CREDIBLE!**



Délégué Central Marc ANNAERT